

2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

Action 2.2.b. Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec les pôles voisins

<p>Description de l'action</p> <p>Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec Tournai, Ath, Péruwelz, Frasnes-lez-Anvaing et Beloeil</p>	<p>Action(s) liée(s)</p> <p>2.1. Développer un réseau d'itinéraires cyclables communal 5.2.a. Supprimer/réaffecter les voies centrales sans affectation particulière sur la N7 5.2.b. Sécuriser les carrefours accidentogènes</p>
<p>Objectif(s) poursuivi(s)</p> <p>Améliorer les conditions de déplacement des cyclistes et favoriser l'utilisation du vélo en offrant des conditions de déplacements plus sûres et confortables pour les cyclistes</p>	<p>Acteur(s) concerné(s)</p> <p>Région wallonne (, Ville de Leuze-en-Hainaut)</p>
<p>Lieu(x) concerné(s)</p> <p>Itinéraires de liaison cyclable avec les pôles voisins</p>	<p>Budget (estimation)</p> <p>€€€€€ (> 100.000 €)</p>
<p>Degré de priorité et période de mise en œuvre</p> <p><u>Liaison avec Tournai et Ath :</u> Priorité 1 & action à court terme (moyen terme si réaménagement)</p> <p><u>Liaison avec Péruwelz et Frasnes-lez-Anvaing :</u> Priorité 1 et action à court terme (< 3 ans) via le RAVeL Priorité 3 et action à long terme (< 10 ans) via la N60</p> <p><u>Liaison avec Beloeil :</u> Priorité 2 & action à moyen terme</p>	<p>Source(s) et modalité(s) de financement</p> <p>- Service Public de Wallonie</p>

2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

Action 2.2.b. Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec les pôles voisins

Description concrète de l'action

Préambule

La Région wallonne sécurisera (davantage) et complètera les itinéraires de liaisons avec les principaux pôles voisins que sont Tournai, Ath, Péruwelz, Frasnes-lez-Anvaing et Beloeil.

Connexions avec Tournai et Ath

Les connexions avec Tournai et Ath constituent des liaisons prioritaires. Celles-ci se feront via la N7 pour laquelle il est recommandé :

- Au minimum, de refaire le revêtement des tronçons dégradés, et d'assurer un entretien régulier des pistes cyclables ;
- D'évaluer la possibilité de revoir le type d'aménagement. Idéalement, une piste cyclable séparée doit équiper cette voirie. Une telle piste cyclable, éventuellement protégée par des éléments physiques (haies, etc.), pourrait notamment voir le jour sur la portion ouest de la N7 où il est conseillé de réduire le nombre de bandes de circulation automobile (cf. action 5.2.a.).

A défaut, la piste cyclable marquée doit être pourvue d'une surlargeur de sécurité (comme c'est déjà le cas en de nombreux endroits).

Connexions avec Péruwelz & Frasnes-lez-Anvaing

La connexion vers Péruwelz et Frasnes-lez-Anvaing constitue également une liaison prioritaire. Celle-ci se fera via le RAVeL, déjà existant entre Leuze et Péruwelz ; et qui est prévu très prochainement entre Leuze et Frasnes-lez-Anvaing.

A plus long terme, la Région sécurisera également davantage (réaménagement) et rendra au minimum plus confortables (revêtement, entretien) les connexions cyclables vers ces deux pôles via la N60.

Connexion avec Beloeil

La connexion avec Beloeil est jugée moins prioritaire que les deux autres connexions. Celle-ci se fera idéalement par le biais de la N526 qui est l'itinéraire le plus rapide et direct entre Leuze et Beloeil. La Région prendra ici aussi les mesures nécessaires en vue de sécuriser (davantage), de rendre plus confortable, ainsi que de compléter cet itinéraire de liaison.

Des mesures détaillées pour la portion comprise entre Leuze et Tourpes sont reprises à la fiche 2.1.

2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

Action 2.2.b. Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec les pôles voisins

